

## COMMENT OBTENIR SON ATTESTATION RESTAURATION POUR LE CALCUL DU TARIF DE LA CANTINE

L'attestation de restauration scolaire que vous receviez automatiquement par la Région ne vous sera plus envoyée.

Pour bénéficier de la tarification sociale de la Région, vous devez fournir au service intendance lors de l'inscription de votre enfant une "attestation de paiement de la CAF" de moins de 3 mois sur laquelle figurent les noms des membres de la famille et le quotient familial.

### Où trouver cette attestation ?

1)  
- soit depuis le site internet de la C.A.F (caf.fr) ou l'application mobile 'CAF-Mon Compte' téléchargeable sur Appstore et sur Google Play.

1. Allez sur "mes attestations"
2. Puis sur "attestations de paiement"
3. Renseignez "pour le mois de .... (mois en cours ou moins de 3 mois)"
4. Cliquez sur "recevoir par courrier" ou sur "télécharger"

- Soit sur les bornes disponibles dans les CAF (liste des bornes sur caf.fr)

### **OU**

2) Vous pouvez obtenir l'attestation restauration sur le site :  
<https://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial>  
si vous renseignez votre numéro d'allocataire CAF et votre code postal.

Le calcul se fera automatiquement vous n'avez plus qu'à éditer votre attestation

### **OU**

3) Votre famille n'est pas allocataire de la CAF, vous devez utiliser la calcullette de quotient familial de la Région Ile-de-France disponible en ligne :  
<https://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial>

Pensez à fournir avec votre attestation tous les pièces justificatives demandées.

**Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches vous pouvez contacter le :  
0 800 075 065**

# En résumé, comment obtenir la pièce justificative pour l'inscription à la restauration ?

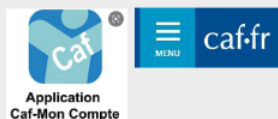


Ligne pour accompagner les familles

0 800 075 065



Par courrier postal à son domicile



par courrier électronique

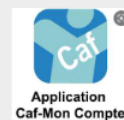
<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>



**Si non allocataire CAF :**  
démarche habituelle sur la calculette  
=> famille doit fournir les justificatifs  
**Si allocataire CAF :**  
N° dossier allocataire CAF + code postal  
(pas de mot de passe nécessaire) et pas d'autres justificatifs  
puisque les données sont transmises par la CAF)



Téléchargement sur son téléphone ou ordinateur puis envoyer à soi-même ou au lycée



<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>